



**MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES**

**COMMUNE DE NANTEUIL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence, M Alain BORDAGE, maire.

Présents : Alain BORDAGE, Lydie GAILLARD, Hervé PARTHENAY, Nathalie LIEVENS, Christophe NAUD, Hélène FOUGOU, Gilles MEUNIER, Richard PERRAULT, Jean-Paul SAINTON, Bruna CAMPA, Michèle PLACE, Marina CAPPELLAZZO, Laurence FESTINO, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Mathieu COUROT, Pierre JUMEAUX, Loïc HERVE, Jordan ROY, Eloise KOLLER.

Secrétaire de Séance : Hervé PARTHENAY

Date de convocation et d'affichage : 13/04/2026

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
19	19	19

ORDRE DU JOUR

- I) Désignation du secrétaire de séance**
- II) Validation du compte rendu du 31/03/2026**
- III) Délibérations**
 - 1) Taux 2026
 - 2) Achat d'une parcelle
 - 3) Délégations
 - Relais des lutins
 - CCID
 - 4) Règlement conseil municipal
 - 5) Créations des commissions communales et les compositions
- IV) Comptes rendus réunions et informations**
- V) Questions diverses**

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II - Délibération

1) Taux 2026

Cette année, les bases de calcul relatives aux taxes foncières bâties, non bâties, et taxes d'habitation sont revalorisées de 0.8 % environ par rapport à 2025. Cette augmentation est décidée par la Loi de Finances 2026. Cela signifie que mécaniquement il y aura une petite augmentation pour les habitantes et habitants redevables expose M. le Maire. Il propose de maintenir les taux communaux sans augmentation. « Même si les projets 2026 sont clairement portés par nos ressources propres cette année, nous pouvons mener à bien ces investissements sans fragiliser les finances de la commune et

sans lever d'impôt supplémentaire » ajoute-t-il. Il précise que lors de la dernière réunion finances, en présence du conseiller aux décideurs locaux, M, Saigne et lors du vote du budget il avait été proposé de maintenir les taux. En revanche, il y a une baisse conséquente des bases de Taxe d'Habitation puisqu'un certain nombre d'administrés sont exonérés de cette taxe. Les services fiscaux, par précaution, prévoient une baisse conséquente de cette base la 1^{ère} année compte tenu du calcul des logements vacants et résidences secondaires connus. En fin d'exercice, les chiffres permettront de savoir si cela est conforme aux versements. Sur le principe cela induit une petite baisse des ressources d'environ 900 € pour cette année. Selon les résultats, M. le Maire indique que le conseil verra l'année prochaine, si une dynamique fiscale est nécessaire ou pas. Le produit attendu pour 2026 est autour de 664 000 €.

Après échange au sein du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des taux 2026 suivants :

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) :** **32.41 %**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) :** **47.23 %**
- **TAXE D'HABITATION :** **16.21 %**
- **Etat 1259 joint**
- **D'autoriser M le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.**

2) Achat d'une parcelle

M. le Maire propose l'achat d'une parcelle référencée ZK119 pour un montant de 362.08 € et une superficie de 992 m². Elle est accessible. Le projet est un jardin communal partagé. Il n'y aura pas de frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***L'achat de la parcelle ZK119 d'une superficie de 992 m² pour un montant de 362.08 €.***
- ***Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.***
- ***D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.***

3) Relais des lutins

Le Relais des Lutins est un service petite enfance itinérant des communes d'Augé, Exireuil, Nanteuil, Saivres, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Souvigné, Saint-Maixent-L'Ecole. Ce service est ouvert à tous et toutes, gratuit et animé par une professionnelle de la petite enfance. C'est un espace d'information, d'échanges entre adultes et enfants, ainsi que des temps d'éveil, d'expression et de socialisation.

Le Relais Petite Enfance est GUICHET UNIQUE !

Ce Guichet Unique a pour objectif d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et les accompagne dans le choix le mieux adapté à leurs besoins. A ce titre, le Relais Petite Enfance – Relais des Lutins – est positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire. Celles-ci se voient proposer un rendez-vous afin :

- de cerner leur besoin,
- leur présenter l'offre d'accueil existante,
- les accompagner dans le choix de la solution la plus adaptée.

En somme, cette organisation a pour avantage de simplifier vos démarches de recherche d'un mode d'accueil grâce à un introducteur unique. Pour la commune, 2 élus/élues titulaires de la commune doivent y siéger, ainsi qu'1 élu/e suppléant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Mme Laurence FESTINO et Mme Nathalie LIEVENS, titulaires***
- ***De désigner Mme Eloise KOLLER, suppléante.***
- ***D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.***

4) Commission communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs a vocation à participer à l'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Le maire ou un adjoint délégué la préside. Des habitants et habitantes s'ils répondent à ces obligations :

- Être **de nationalité française** ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne.
- Avoir **18 ans révolus** et jouir de leurs droits civiques.
- Être **inscrits aux rôles des impôts directs locaux** de la commune.
- Posséder une **connaissance suffisante de la fiscalité locale** et être familiarisés avec les circonstances locales.

M. le Maire propose :

Titulaires

- Hervé PARTHENAY
- Nicole LAVAUT
- Gérard BONNARD
- Bruna CAMPA
- Jean-Claude GOUBAND
- Dany SABOUREAU

Suppléants

- Nathalie LIEVENS
- Gilles MEUNIER
- Monique PETORIN
- Régis DUPUIS
- Agnès SERVANT
- Richard BRUNEAU

Complémentaires

- Alfred MOTTI
- Michele PLACE
- Serge BRICOU
- Joelle GABARD
- Quentin QUETSTROYE
- Martine FRECHET
- Michelle BLANC
- Jean-Paul SAINTON
- Isabelle BOON
- Jean-François GUERIT
- Alexandra PARTHENAY
- Antoine LE COURT DE BERU

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la liste telle que proposée.***

5) Règlement du conseil municipal

Conformément à la législation, il faut délibérer concernant la validation du règlement intérieur du conseil municipal, puisque depuis 2020, les collectivités de plus de 1000 habitants doivent avoir adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau conseil municipal, un règlement intérieur.

Ce dernier a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur comme le rythme des réunions des conseils, les modalités de communication, les délais de prévenances, le mode de gouvernance choisi notamment concernant les commissions communales etc.

Une proposition a été adressée et fera l'objet de la délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.***

6. Création des commissions communales et compositions

Les commissions communales sont des groupes d'élus qui étudient conseillent et proposent sur des dossiers spécifiques.

Elles jouent un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou prises directement par le maire, selon les cas. Il y a des commissions obligatoires (CCID, appel d'offres, commission électorale) et des commissions facultatives (commissions enfance et jeunesse, vie locale etc.)

Ces commissions participent au modèle de gouvernance de l'équipe municipale. Il est aussi possible de prévoir des commissions ouvertes avec des personnes extérieures au conseil municipal.

Une proposition de commissions a été adressée. Une fois ces commissions validées, il faudra déterminer les personnes y siégeant explique M. le Maire.

M Matthieu COUROT indique que la répartition des attributions des commissions manque de sens. Il fait une proposition différente avec une répartition différente des missions dans chaque commission, notamment la partir relative en lien avec les associations. M. Jordan ROY ajoute qu'il faut peut-être repenser les contenus. M. le Maire indique qu'il s'agit peut-être aussi d'une question de libellés des commissions plutôt que des attributions de celles-ci. Mme Helene FOUGOU indique que certains thèmes relèvent de plusieurs commissions.

Après échanges et débats, le conseil municipal décide de créer 6 commissions :

▪ Commission culture et associations composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, M. Jordan ROY, M. Loïc HERVE, Mme Laurence FESTINO et Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN.

▪ Commission enfance et jeunesse composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, Mme Bruna CAMPA, M. Mathieu COUROT, Mme Laurence FESTINO,

▪ Commission finances et communication (y compris politique fiscale et tarifaire) composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, M. Mathieu COUROT, M. Pierre JUMEAUX, M. Jean-Paul SAINTON, Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN, M. Gilles MEUNIER, Mme Laurence FESTINO, Mme Michèle PLACE, M. Richard PERRAULT, Mme Bruna CAMPA.

▪ Commission évènements et festivités composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, M. Mathieu COUROT, M. Jordan ROY, Mme Michèle PLACE, Mme Eloïse KOLLER, M. Loïc HERVE, M. Gilles MEUNIER, Mme Bruna CAMPA, Marina CAPPELLAZZO.

▪ Commission environnement et travaux composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, M. Pierre JUMEAUX, Mme Laurence FESTINO, M. Gilles MEUNIER, Mme Marina CAPPELLAZZO, Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN, M. Jean-Paul SAINTON, M. Jordan ROY, M. Loïc HERVE.

▪ Commission gestion de la politique funéraire et des cimetières communaux composée de :

M. le Maire, Mme Lydie GAILLARD, M. Hervé PARTHENAY, Mme Nathalie LIEVENS, M. Christophe NAUD, Mme Hélène FOUGOU, M. Richard PERRAULT, Mme Laurence FESTINO, M. Loïc HERVE et M. Pierre JUMEAUX.

Gestion des animaux en divagation :

M. le Maire en garde la compétence et Mme Nathalie LIEVENS, Mme Michèle PLACE et Mme Marina CAPPELLAZZO participeront aux missions en lien et notamment les campagnes de stérilisation des chats errants.

Réalisation des flyers et de la page Facebook :

Ces missions sont transversales et font donc l'objet d'un groupe de travail à part sans pour autant relever d'une commission explique M. le Maire. M. Mathieu COUROT et M. Jordan ROY seront chargés plus particulièrement de ces missions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ ***De valider la création des 6 commissions listées ci-dessus***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Environnement et aménagement



M. Hervé PARTHENAY fait part des derniers travaux réalisés :

- Travaux au cimetière réalisés et mise à disposition d'une charrette pour les usagers.
- Le pourtour de la ruche est installé à côté de la mairie.
- Achat de la désherbeuse thermique.
- Débroussaillage en cours.
- Nettoyage suite aux dégradations à l'école. Il pourrait y avoir une piste pour identifier les responsables explique M Mathieu COUROT.
- Fin des travaux champ des rois.
- Choix jeu maternelle : la proposition 2 est retenue en plus d'autres jeux choisis type banc tour d'arbre et banc de l'amitié.
- Haie arrachée à l'école et cailloux en lieu et place.

2) Enfance et jeunesse et divers

Mme Nathalie LIEVENS indique que pour le moment il y a aura 12 enfants en petite section à la rentrée. Le spectacle du Festival Traverse à Nanteuil sera le 18 juillet : le lieu est encore à l'étude.

Le marche Edmond Proust est annulée cette année.

Le mercredi 20 mai il y aura place des familles à Nanteuil : intervention de 14h00 à 18h00 à la salle des fêtes avec cirque en scène, gravure etc. Mme Nathalie LIEVENS indique que la présence d'élues et élus serait agréable pour cette journée.

3) Vivre ensemble

Mme Hélène FOUGOU fait part de quelques prochaines dates importantes : P'tit marché le 28 aout. Il faut étudier la possibilité de faire venir d'autres créateurs ou producteurs.

Pour le repas des aînés 2027, ce sera le 30 janvier

Enfin, le 7 mai au soir, les élus et élus sont invités à venir aider à l'installation des tables dans le cadre de la cérémonie du 8 mai.

IV - Questions diverses

M. le Maire rappelle que le 7 juin, c'est le we de Nanteuil Animation. Comme chaque année, les élus assurent la sécurité. « Il faudra vous positionner » explique M. le Maire.

Les élections des délégués pour les sénatoriales auront lieu le 5 juin. Le conseil se réunira donc à 20h30 ce même jour.

M. le Maire demande aux membres du conseil si certains ou certaines souhaitent candidater pour siéger au CDG79. Mme Michèle PLACE et M. le Maire sont volontaires.

M. Pierre JUMEAUX a travaillé sur un préprojet cimetière. Il sera étudié en commission.

Médailles des agents : Un agent va atteindre fin 2026 les 30 ans de service et un second agent a déjà atteint les 20 ans. Le conseil municipal est tout à fait favorable à une remise de médailles pour les services rendus durant toutes ces années.

Concernant le COPIL TRAVERSE, Mme Nathalie LIEVENS sera présente.

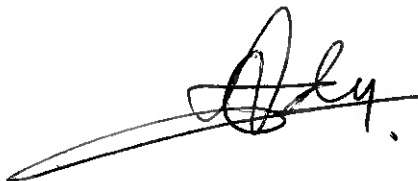
Dispositif argent de poche : M. Mathieu COUROT s'en occupe.

Fin de la séance : 23h45

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Jumeaux', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Lye', written over a horizontal line.